



MISE EN CANDIDATURE 2022

Informations et étapes à suivre pour soumettre une candidature

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET PRÉCISIONS SUR L'ÉDITION 2022 DES GRANDS PRIX CULTURELS

Les Grands Prix culturels de Trois-Rivières récompensent chaque année les artistes, organismes et intervenants du milieu culturel trifluvien, dont les réalisations se sont démarquées au cours de l'année de référence. Les Grands Prix culturels sont remis lors d'un gala annuel organisé par la Ville de Trois-Rivières.

Au total, dix prix sont décernés, dont sept de catégorie disciplinaire (faisant l'objet d'un appel de candidatures) : **le Prix des arts de la scène Louis-Philippe-Poisson, le Prix des arts visuels Stelio-Sole, le Prix de littérature Gérald-Godin, le Prix du patrimoine Benjamin-Sulte, le Prix des arts médiatiques, le Prix de l'initiative Éducation-Culture et le Prix de la relève Godro.** C'est pour l'un de ces sept prix que les artistes, organismes et intervenants du milieu culturel trifluvien peuvent soumettre leur candidature et doivent, pour ce faire, prendre connaissance du document ci-présent.

Les trois prix de catégorie non-disciplinaire (ne faisant pas l'objet d'un appel de candidatures) sont les suivants : le Prix Arts-Affaires, le Prix Trois-Rivières sans frontière et le Grand Prix de la culture.

Une bourse est décernée au lauréat de chaque prix disciplinaire. Tous les prix sont attribués par des jurys.

Le prochain gala des Grands Prix culturels de Trois-Rivières en sera à sa 29^e édition et se tiendra à l'automne 2022. Les candidats finalistes pour les sept prix disciplinaires seront dévoilés par un communiqué de presse qui sera envoyé à tous.

2. DATE DE TOMBÉE, CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET MODES DE DÉPÔT D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE

2.1. Date de tombée :

La période de mise en candidature pour les sept prix disciplinaires se tiendra **JUSQU'AU DIMANCHE 8 MAI 2022 À MINUIT.**

2.2. Critères d'admissibilité d'une candidature:

- Le candidat doit obligatoirement résider à Trois-Rivières (à l'exception du Prix des arts visuels Stelio-Sole, voir les détails au point 3.2) et la réalisation artistique soumise doit avoir eu lieu à Trois-Rivières;
- Le candidat doit avoir été l'auteur d'une réalisation artistique au cours de l'année de référence uniquement, soit du **1^{er} janvier au 31 décembre 2021**; **Les réalisations artistiques virtuelles sont acceptées.**
- Un dossier doit obligatoirement contenir les éléments exigés dans la section 3. *Contenu des dossiers de candidature*, selon le prix pour lequel il est soumis;
- Les dossiers de candidature doivent obligatoirement être acheminés par courriel (WeTransfer). **Les dossiers de format papier ne sont pas acceptés**;
- Un candidat peut soumettre une candidature pour plus d'une catégorie disciplinaire.

2.3. Modes de présentation et de dépôt d'un dossier de candidature :

- Les candidatures doivent obligatoirement être présentées à partir du **Formulaire de présentation de la réalisation artistique** prévu à cet effet (tout autre document sera refusé);
- Les dossiers de candidature doivent obligatoirement être acheminés par courriel (lien WeTransfer)
- Les photos fournies devront être numériques et présentées en fichiers séparés de formats .JPEG ou .PNG seulement. Les montages photo seront refusés.
- Les extraits vidéo devront être présentés en format **.MOV ou .MP4** et les extraits audio en **.MP3, .MP4 ou .WAV** seulement;
- Les dossiers de candidature devront être acheminés à **Marie Guiguet-Doron**, responsable du développement culturel par intérim :
Par courriel (lien WeTransfer) : mguiguet-doron@v3r.net

En personne **sur rendez-vous** : À la Maison de la Culture, située au 1425 place de l'Hôtel-de-Ville à Trois-Rivières. **Uniquement pour les livres à analyser pour le prix de littérature Gérald Godin.** Aucune candidature au format papier ne sera acceptée.

3. CONTENU DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Le contenu d'un dossier de candidature exigé variera selon le prix visé. Il est important de respecter ce contenu et **de ne pas faire l'ajout d'éléments non demandés.**

3.1. LE PRIX DES ARTS DE LA SCÈNE LOUIS-PHILIPPE-POISSON

Ce prix est remis à un artiste, artisan, un organisme, un groupe ou une association œuvrant dans le domaine des arts de la scène et résidant à Trois-Rivières, pour un spectacle présenté à Trois-Rivières entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année 2021. **Les réalisations artistiques virtuelles sont acceptées.**

(Les festivals ou événements comprenant une programmation de plus d'un spectacle ne sont pas admissibles à ce prix.)

Contenu du dossier de candidature exigé :

- Le *Formulaire de présentation de la réalisation artistique – Prix des arts de la scène Louis-Philippe-Poisson* dûment rempli. Vous trouverez ce formulaire téléchargeable sur le site <https://www.cultur3r.com/developpement-culturel/grands-prix-culturels/>
- Une photo HD de l'artiste ou du groupe d'artistes;
- Le curriculum vitae de l'artiste et/ou du concepteur du spectacle, ou un historique de l'organisme réalisateur du spectacle (maximum de 3 pages);
- Une revue de presse concernant exclusivement le spectacle soumis;
- Un ou des extraits vidéo concernant exclusivement le spectacle soumis (maximum de 3 extraits d'une durée maximale de 3 minutes chacun);
- Des photos concernant exclusivement le spectacle soumis (maximum de 5 photos).

3.2. LE PRIX DES ARTS VISUELS STELIO-SOLE

Ce prix est remis à un artiste ou un groupe d'artistes du domaine des arts visuels résidant à Trois-Rivières ou étant membre(s) actif(s) d'un atelier d'artistes ayant son lieu de production à Trois-Rivières, pour une exposition dans le domaine des arts visuels présentée à Trois-Rivières entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année 2021. **Les réalisations artistiques virtuelles sont acceptées.**

Contenu du dossier de candidature exigé :

- Le *Formulaire de présentation de la réalisation artistique – Prix des arts visuels Stelio-Sole* dûment rempli. Vous trouverez ce formulaire téléchargeable sur le site <https://www.cultur3r.com/developpement-culturel/grands-prix-culturels/>
- Une photo HD de l'artiste ou du groupe d'artistes;
- Un curriculum vitae de l'artiste ou des artistes présentateurs de l'exposition soumise (maximum de 3 pages par CV);
- Une revue de presse concernant exclusivement l'exposition soumise;
- Des photos des œuvres présentées lors de l'exposition (maximum de 8 photos);
- Des photos de vues d'ensemble de l'exposition (au moins 2 photos, maximum de 4);
- Facultatif : Un extrait vidéo de l'exposition (un seul extrait de moins de 30 secondes).

3.3. LE PRIX DE LITTÉRATURE GÉRALD-GODIN

Ce prix est remis à un ou une auteur, résidant à Trois-Rivières, qui a publié chez un éditeur reconnu une œuvre littéraire entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année 2021, la date de «l'achevé d'imprimer» faisant foi. Le livre doit être muni de son numéro ISBN pour être accepté.

Contenu du dossier de candidature exigé :

- Le *Formulaire de présentation de la réalisation artistique – Prix de littérature Gérald-Godin* dûment rempli. Vous trouverez ce formulaire téléchargeable sur le site <https://www.cultur3r.com/developpement-culturel/grands-prix-culturels/>
- Une photo HD du ou des auteurs;
- Une photo HD de la couverture de l'œuvre littéraire soumise;
- Un curriculum vitae de l'auteur(e) de l'œuvre littéraire (maximum de 3 pages);
- Sept exemplaires de l'œuvre littéraire (les livres seront conservés par l'organisation des Grands Prix culturels);

- Facultatif : Une revue de presse concernant exclusivement l'œuvre littéraire soumise.

3.4. LE PRIX DU PATRIMOINE BENJAMIN-SULTE

Ce prix est remis à un individu, un organisme ou une entreprise résidant à Trois-Rivières, pour un projet d'interprétation, un projet d'animation, une exposition, une publication ou un projet multimédia dans le domaine de la mise en valeur du patrimoine trifluvien, réalisé à Trois-Rivières entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année 2021. **Les réalisations artistiques virtuelles sont acceptées.**

Contenu du dossier de candidature exigé :

- Le *Formulaire de présentation de la réalisation artistique – Prix du patrimoine Benjamin-Sulte* dûment rempli. Vous trouverez ce formulaire téléchargeable sur le site <https://www.cultur3r.com/developpement-culturel/grands-prix-culturels/>
- Une photo HD de l'artiste ou du groupe d'artistes réalisateurs du projet;
- Des photos concernant exclusivement le projet soumis (maximum de 5 photos);
- Facultatif : Un ou des extraits vidéo ou audio du projet (maximum de 3 extraits de moins de 30 secondes chacun);
- Facultatif : Une revue de presse concernant exclusivement le projet soumis pour le prix.

3.5. LE PRIX DE L'INITIATIVE ÉDUCATION-CULTURE

Ce prix est remis à une institution d'enseignement, de l'école primaire à l'université, ou à un organisme sans but lucratif, partenaire d'une institution d'enseignement, établi sur le territoire de la ville de Trois-Rivières, pour un projet éducatif qui aura favorisé une plus grande accessibilité aux arts et/ou aura contribué au rayonnement des arts dans les institutions d'enseignement, et ce, entre le 1^{er} janvier et 31 décembre de l'année 2020. **Les réalisations artistiques virtuelles sont acceptées.**

Contenu du dossier de candidature exigé :

- Le *Formulaire de présentation de la réalisation artistique – Prix de l'initiative Éducation-Culture* dûment rempli. Vous trouverez ce formulaire téléchargeable sur le site <https://www.cultur3r.com/developpement-culturel/grands-prix-culturels/>
- Une photo HD de l'artiste/du participant ou du groupe d'artistes/groupe de participants;
- Des photos concernant exclusivement le projet éducatif soumis (maximum de 5 photos);
- Facultatif : Un ou des extraits vidéo ou audio concernant exclusivement le projet soumis (maximum de 3 extraits de moins de 30 secondes chacun);
- Facultatif : Une revue de presse concernant exclusivement le projet soumis.

3.6. LE PRIX DES ARTS MÉDIATIQUES

Ce prix est remis à un artiste, un groupe d'artistes ou un organisme du domaine des arts médiatiques résidant à Trois-Rivières, pour un court métrage ou un long métrage tous genres confondus (fiction, animation, documentaire, expérimental, etc.), une web-série, un vidéoclip, ou la portion vidéo d'un projet artistique, à condition que cette portion soit une œuvre autonome (qui peut vivre d'elle-même) produite et diffusée entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année 2020.

Contenu du dossier de candidature exigé :

- Le *Formulaire de présentation de la réalisation artistique – Prix des arts médiatiques* dûment rempli. Vous trouverez ce formulaire téléchargeable sur le site <https://www.cultur3r.com/developpement-culturel/grands-prix-culturels/>
- Une photo HD de l'artiste ou du groupe d'artistes;
- Une photo HD du visuel officiel du projet en arts médiatiques (s'il y a lieu);
- Le curriculum vitae artistique de l'artiste ou des artistes réalisateurs du projet (maximum de 3 pages par cv);
- Un lien vidéo avec le mot de passe permettant le visionnement de l'œuvre intégrale, ou l'adresse du site web où il est possible de visionner l'œuvre intégrale;
- Facultatif : Une revue de presse concernant exclusivement le projet soumis.

3.7. LE PRIX DE LA RELÈVE GODRO

Ce prix est remis à un artiste ou un groupe d'artistes résidant à Trois-Rivières, ayant une pratique artistique active de moins de 3 ans et ayant réalisé un projet artistique entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année 2021 et dans l'une des disciplines suivantes : les arts de la scène, les arts visuels, les arts médiatiques, la littérature ou la mise en valeur du patrimoine. **Les réalisations artistiques virtuelles sont acceptées.**

Contenu du dossier de candidature exigé :

- Le *Formulaire de présentation de la réalisation artistique – Prix de la relève Godro* dûment rempli. Vous trouverez ce formulaire téléchargeable sur le site <https://www.cultur3r.com/developpement-culturel/grands-prix-culturels/>
- Photo HD de l'artiste ou du groupe d'artistes;
- Curriculum vitae de l'artiste ou des artistes (maximum de 3 pages);
- **Pour un projet en arts de la scène :** Une revue de presse concernant exclusivement le spectacle soumis / Un ou des extraits vidéo concernant exclusivement le spectacle soumis (maximum de 3 extraits d'une durée maximale de 3 minutes chacun) / Des photos concernant exclusivement le spectacle soumis (maximum de 5 photos).
- **Pour un projet en arts visuels :** Une revue de presse concernant exclusivement l'exposition soumise / Des photos des œuvres présentées lors de l'exposition (maximum de 8 photos) / Des photos de vues d'ensemble de l'exposition (au moins 2 photos, maximum de 4);
- **Pour un projet en littérature :** Une photo HD de la couverture de l'œuvre littéraire soumise / Sept exemplaires de l'œuvre littéraire (les livres seront conservés par l'organisation des Grands Prix culturels);
- **Pour un projet en arts médiatiques :** Une photo HD du visuel officiel du projet en arts médiatiques (s'il y a lieu) / Un lien internet YouTube ou Vimeo (seulement) permettant le visionnement de l'œuvre intégrale, ou l'adresse du site web où il est possible de visionner l'œuvre intégrale;
- **Pour un projet de mise en valeur du patrimoine :** Des photos concernant exclusivement le projet soumis (maximum de 5 photos).

4. TÉLÉCHARGEMENT DES FORMULAIRES

Ce document d'informations, ainsi que les sept formulaires de présentation de la réalisation artistique à remplir pour chacun des prix sont disponibles et téléchargeables sur le site internet <https://www.cultur3r.com/developpement-culturel/grands-prix-culturels/>

Il est également possible d'obtenir toute information au sujet des Grands Prix culturels de Trois-Rivières en communiquant avec Marie Guiguet-Doron, responsable du développement culturel par intérim chez Culture Trois-Rivières.

Coordonnées :

Marie Guiguet-Doron, responsable du développement culturel par intérim

1425, Place de l'Hôtel-de-Ville, C.P. 368, Trois-Rivières, Québec, G9A 5H3

819 372-4614, poste 5184

mguiguet-doron@v3r.net

*Un accusé de réception vous sera envoyé une fois que votre candidature aura été analysée.